



## Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



### DECISION DU MAIRE N° 077/2025

#### Objet : Travaux pour aménagement de chemins communaux

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité pour la commune de procéder à des travaux de restauration du chemin communal de pré Morel par apport de gravier concassé,
- Considérant ce projet pour lequel les crédits sont inscrits au budget communal ;
- Considérant la proposition de la carrière Nexstone en date du 31/7/2025 pour un montant de 1 173.30 € H.T soit 1 407.96 € TTC

#### DECIDE

- De retenir l'offre de carrière Nexstone en date du 31/7/2025 pour un montant de 1 173.30 € H.T soit 1 407.96 euros TTC

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 29/08/2025

Le Maire,

Fabien DURAND

\*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.